


Ref : FE/SSR/024/B Créé en : Mai 2011	CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS	 <small>CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS</small>	PAGE 1/1
Modifié en : Juin 2019	PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE REEDUCATION « ELAN »		

Vous allez suivre une rééducation au centre Elan. Nous vous demandons de prendre connaissance du règlement du service afin que votre hospitalisation se déroule le mieux possible.

Ce séjour de rééducation nécessite un engagement de votre part :

1. quant à la réalisation de l'inventaire dès votre arrivée (effets personnels)
2. le respect de l'emploi du temps ; la rééducation se déroule de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi. L'utilisation du gymnase n'est pas autorisée en dehors des créneaux d'ouverture.
3. le respect des horaires de visite :
 - du lundi au vendredi de 12 h à 14 h et de 17 h à 20 h
 - les week-end et jours fériés de 10 h à 20 h
4. le respect des horaires de départ et retour de permissions :
 - départ samedi à partir de **12 h**
 - retour dimanche avant **19 h**
 - en dehors de ces horaires, les sorties non encadrées hors de l'enceinte de l'établissement doivent relever d'un caractère exceptionnel et être discutées avec l'équipe soignante.
5. la consommation d'alcool et de produits illicites est formellement interdite. L'usage du tabac n'est autorisé qu'à l'extérieur des bâtiments.
6. les téléphones portables doivent être éteints durant les repas et les séances de rééducation
7. le respect du choix des menus et la prise des repas en salle à manger, sauf avis médical contraire, où une place vous est attribuée jusqu'à la fin de votre séjour :
 - petit-déjeuner : 7 h 30 à 8 h 45 (sauf le mardi où la salle à manger doit être libérée au plus tard à 8 h 30)
 - déjeuner : servi de 12 h 15 à 12 h 30 – la salle à manger doit être libérée au plus tard à 13 h 15
 - dîner : servi de 18 h 15 à 18 h 30 – la salle à manger doit être libérée au plus tard à 19 h 15

Toute personne valide se déplace au chariot repas.

Repas accompagnant : le week-end, 2 personnes maximum (ticket à donner la veille au personnel)

L'accès à la salle à manger la semaine est autorisé aux familles et aux visites avec un nombre limité de 2 personnes à respecter

8. pour des raisons d'hygiène et de traçabilité, il est interdit de ramener ou de se faire amener des repas de l'extérieur
9. le respect du personnel soignant
10. le respect des autres patients (pas de discrimination, pas de bruits susceptibles d'être gênants par leur intensité, leur durée,...)
11. lors d'un prêt de matériel et/ou lors de l'utilisation de matériel de rééducation, toute défaillance ou dégradation doit être signalée au professionnel référent.
12. le service de rééducation décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme du matériel prêté/utilisé.
13. l'accès au plateau technique n'est pas autorisé aux familles et aux visites, sauf à la demande d'un membre de l'équipe soignante.

La vie en collectivité exige de chacun le respect, la tolérance, une certaine souplesse.

Nous nous efforcerons de rendre votre hospitalisation la plus agréable possible

Les chambres sont équipées d'une armoire fermée à clef, cette clef est en votre possession durant toute la durée de votre séjour.

Il est fortement conseillé d'y mettre vos objets de valeurs.

Dans le cas contraire, le service de rééducation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Signature :